

# Mairie de

**Info 15**  
**DECEMBRE 2013**



☎ : 04.74.93.05.75 - Fax : 04.74.43.28.48 - Courriel : [secretariat.meyrie@wanadoo.fr](mailto:secretariat.meyrie@wanadoo.fr)

**Journal d'Informations Municipales**  
site Internet : [www.meyrie-village.com](http://www.meyrie-village.com)

## **Les Permanences en Mairie :**

Lundi : 8h30 à 10h30  
Mardi : 16h00 à 18h30  
Vendredi : 8h30 à 11h30  
Samedi : 8h30 à 10h30  
Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le :  
Mardi : 8h30 à 11h00  
Jeudi : 17h00 à 19h00  
Samedi : 8h30 à 11h00

## **Permanences de la Médiathèque :**

Mardi : 16h30 à 19h00  
Mercredi : 10h00 à 12h00  
15h00 à 18h00  
Samedi : 10h00 à 12h00

*Même pendant les vacances scolaires*

☎ Médiathèque : 04.37.03.12.21

**Collecte des ordures ménagères : mardi matin**

**Ouverture déchèterie de Bourgoin-Jallieu :**

Du lundi au samedi :  
8h00 à 11h45 - 14h00 à 18h15

**Ouverture déchèterie de Nivolas-Vermelle**

Du Mercredi au samedi : 9h-12h 14h-18h

**Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND)**

04.78.40.03.30 pour tous renseignements sur  
toutes les déchetteries

**Régie des eaux CAPI**

bureau : 04.74.92.99.25

astreinte : 06.34.51.25.02.

**URGENCE GAZ : 0800473333**

**Remise des articles pour INFO 15 :**

Au plus tard **le 7 de chaque mois** en format  
Word sans aucune mise en page.

**Lutte contre le bruit :**

Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par  
des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils  
susceptibles de causer une gêne en raison de leur  
intensité sonore, tels que tondeuse à gazon,  
tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie  
mécanique **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à  
19h30.

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

**Samedi 11 Janvier 2014 à 18 heures**

Maison Prévert.

Vœux de la municipalité aux Meyriots

Habitants, nouveaux et anciens, vous êtes tous invités  
à cette cérémonie.

La soirée se poursuivra autour d'un repas où sont  
conviés tous les Meyriots qui le souhaitent. La viande  
sera fournie et chacun apportera un plat que nous  
partagerons.

**Pensez à apporter vos assiettes et couverts**

## **TELETHON**

Soirée réussie grâce à la participation de tous,  
habitants et associations.

Nous remettons la somme de 1 784.00 € soit :

- 1 559.00 € recette de la soirée
- 135.00 € dons de particuliers
- 100.00 € don THEATRE DE LA NACELLE

Un grand merci à vous qui, encore une fois, avez  
participé.

A l'année prochaine.

## **ELECTIONS**

**Rappel :**

Pour pouvoir voter en 2014, les citoyens français et de  
l'Union européenne doivent être inscrits sur les listes  
électorales. La date limite d'inscription est fixée au 31  
décembre 2013 (Dernière permanence de 16h00 à  
18h30).

## **RECENSEMENT MILITAIRE**

A partir du jour de leurs 16 ans, les jeunes, filles ou  
garçons, doivent venir en mairie pour se faire recenser,  
munis du livret de famille des parents et de leur carte  
d'identité.

## C.C.A.S.

Distribution des colis aux aînés de notre village le **samedi 21 décembre 2013 à partir de 9h00**

### CONSEIL MUNICIPAL **Du 31 octobre 2013**

Délibération relative à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et définition des modalités de concertation

Monsieur le Maire expose que la Commune doit aujourd'hui s'inscrire dans un contexte législatif nouveau (loi Solidarité et Renouvellement Urbain, loi Urbanisme et Habitat, réforme des autorisations d'urbanisme, Lois du Grenelle de l'environnement, Loi sur la modernisation de l'agriculture), et doit prendre en compte les documents supra-communaux dont notamment le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Isère – SCOT Nord-Isère - approuvé le 19 décembre 2012 et le S.A.G.E de la Bourbre approuvé le 8 août 2008. C'est pourquoi la révision du Plan d'Occupation des Sols est rendue nécessaire (cf courrier de Monsieur le Préfet de l'Isère en date du 9/8/2013).

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme – PLU - de la commune permettra la mise en compatibilité du document d'urbanisme communal avec le SCOT et de définir le devenir du territoire communal et les conditions d'une urbanisation cohérente sur le long terme dans une vision de développement durable.

La révision du POS a pour objectifs :

- La maîtrise du développement du territoire communal en veillant à une croissance démographique régulière et cohérente avec les orientations du SCOT Nord Isère en matière de développement résidentiel,
- Le confortement du centre bourg en veillant à la qualité du bâti et en intégrant le site à fort enjeu du hameau du Poulet ainsi que les questions de reconversion du bâti industriel existant, pour favoriser le renouvellement urbain.
- La diversification de l'offre de logements, et notamment la production de types d'habitat favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle,
- La prise en compte des préoccupations énergétiques en favorisant notamment le développement de constructions plus économes en énergie,
- La préservation du tissu économique local, et notamment en permettant un développement de la zone d'activités communautaire (zone du BION), afin de permettre l'installation de nouvelles entreprises,
- Le renforcement et la préservation des espaces agricoles pour la pérennisation de l'activité économique,

- La préservation et la valorisation des espaces naturels,
- L'optimisation et la sécurisation des déplacements afin de développer des alternatives au « tout voiture » et de favoriser les liaisons modes doux entre les lieux de vie.

Monsieur le Maire rappelle également que l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme impose que toute révision du Plan d'Occupation des Sols fasse l'objet d'une concertation préalable associant les habitants, les associations locales, les autres personnes concernées et ce, pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- organisation de deux réunions publiques au minimum, avant l'arrêt du projet par le Conseil Municipal, d'autres réunions pouvant être organisées avec les habitants de tel ou tel quartier plus spécifiquement concernés par un projet d'aménagement ou de telle ou telle catégorie socioprofessionnelle en fonction des thématiques faisant l'objet de la concertation,
- mise à disposition du public, en mairie, d'un « cahier de concertation » sur lequel chacun pourra faire part de ses réflexions au fur et à mesure de l'avancement du projet,
- Informations par le biais de la lettre communale ;

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il appartiendra au Conseil Municipal de tirer le bilan de cette concertation lors de l'arrêt du projet de P.L.U.

Il est précisé que, conformément à l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, le Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI), Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB), les Présidents des organismes mentionnés à l'article L.121-4 (en particulier le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, le Président de la Chambre des Métiers de l'Isère, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Isère ou leurs représentants) seront consultés à leur demande au cours de l'étude du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Il en sera de même s'agissant des Maires des communes voisines ainsi que du Président du Syndicat Mixte du SCOT Nord-Isère.

Le Maire recueillera l'avis d'organismes ou associations compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture et d'habitat, de déplacements.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.123-13 et L.123-19 du Code de l'Urbanisme ;
- d'approuver les objectifs poursuivis ci-avant définis;
- de mettre en œuvre une concertation selon les modalités ci-avant définies ;
- de solliciter l'État afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour faire face aux frais générés par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, ce, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme,

M. le Maire stipule en outre, qu'il met en œuvre la modification N° 5 du POS avec l'aide du Cabinet URBI ET ORBI pour toute la procédure administrative.

### **Délibération générale d'accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative public très haut débit par le Conseil Général de l'Isère**

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil Général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP), destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du département. Le montage juridique retenu va conduire le Département à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale).

La construction du réseau de desserte locale sera concédée à un opérateur.

Afin d'accélérer le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur voirie et réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Le Conseil général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012) un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrages publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1er avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP.

Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, le maître d'ouvrage s'engage à :

- déclarer les travaux sur le site [www.optic.rhonealpes.fr](http://www.optic.rhonealpes.fr) (conformément à l'obligation réglementaire de l'article L 49 du Code des Postes et Communications Electroniques),
- signer avec le Conseil général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt

au déploiement du RIP. Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil général.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **Budget principal, autorisation spéciale de crédits exceptionnels, décision Modificative n° 2 – DM 2**

M. le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal la nécessité d'inscrire des crédits nouveaux en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement afin d'ajuster les crédits aux nouvelles mesures.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **questions diverses**

#### **Eclairage public**

M. le Maire annonce que la recherche d'économies au niveau de l'éclairage public, passe notamment par le remplacement des armoires de commandes, La CAPI a renouvelé à ce jour 40 % des armoires sur son territoire. Sur Meyrié, entre 6 et 8 luminaires seront changés dans les prochaines semaines

#### **Tour Nord Isère**

L'arrivée de la première étape est prévue à Meyrié, au stade. IL y aura 120 coureurs. la CAPI est un des sponsors. L'ACCA (chasse) a accepté de tenir la buvette.

#### **Antennes**

Vincent Bouvard a représenté M. le Maire lors d'une réunion en Préfecture. À ce jour nous n'avons rien de nouveau concernant le pylône ITAS.

#### **Réforme des rythmes scolaires**

- Mme Laurence RAVET expose que pour le deuxième trimestre qui commence début décembre, il y aura deux nouvelles activités, éveil musical et dessin manga. En moyenne, il y a 3 intervenants par jour plus nos 4 employées de 15H30 à 16H30.
- Les petites et moyennes section maternelle auront une seule activité par semaine avec un intervenant.
- Les retours sont plutôt positifs. Un sondage sera fait début janvier 2014.
- M. le Maire a participé à une réunion à Grenoble avec les services de l'Etat pour faire un point entre communes ayant mis en place la réforme et les services, occasion de faire remonter au Ministre les améliorations souhaitées.
- Mme RAVET signale que les enfants font la part des choses (temps scolaire et activités post

scolaires) et que le rendu avec les intervenants est positif.

- M. le Maire annonce que le fonds d'amorçage versé par l'Etat sera renouvelé l'année prochaine et que le dossier de demande d'aide à la CAF est trop compliqué.

M. le Maire informe l'assemblée que l'association « UN AUTRE MONDE » s'est installée chemin de Maniguet sur la zone d'activité du Bion. Elle récupère des objets usagers et les valorise, les bénéfices sont versés à un organisme de recherche médical.

## INFORMATIONS C.A.P.I.

### MEDIATHEQUE

Mardi 17 décembre à 11h : temps des bébés avec Evelyne

**La médiathèque sera fermée du 23 au 31 décembre 2013.**

## ASSOCIATIONS

### JOYEUX RETRAITES

La fin d'année approche et comme les années précédentes nous organisons le réveillon.

#### MAISON PREVERT

31 décembre à partir de 21 heures  
Réveillon dansant

Repas : 70 € vins et champagne compris  
Traiteur F. BONNAS,  
à l'aube Café – croissants  
**Réservation : Monique REYNAUD 04.74.93.35.39**

### FOOT BALL CLUB

Tous les membres du F.C. Meyrié vous remercient très sincèrement de l'accueil qui nous a été réservé lors de la distribution de notre calendrier.



Nous recherchons encore quelques joueurs (ou joueuses) nés de 2004 à 2008 afin de compléter nos équipes U6-U7 et U8-U9.

Les entraînements ont lieu le mercredi à 14h00 pour les U6-U7 et à 16h00 pour les U8-U9.

Vous pouvez vous renseigner le jour des entraînements ou en appelant le 06.46.57.08.58



Prochains matches Seniors :

- le 22/12/13 : Châbons 2 – FC MEYRIE



Nous vous donnons rendez-vous **le 19 janvier 2014** pour une vente de **diots et de frites** à la salle Prévert. Les réservations sont conseillées au 04.74.93.59.06 ou au 04.74.93.71.56.

A cette occasion, vous pourrez également trouver la **traditionnelle galette des rois, uniquement sur réservation**, aux mêmes numéros.

Nous vous souhaitons, à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année.

## THEATRE DE LA NACELLE

Suite aux représentations LES PAS PERDUS à la Maison Prévert, les 6, 7 et 8 novembre....

Le Théâtre de la Nacelle tient à remercier pour leur compréhension les associations qui n'ont pu avoir leurs activités habituelles pendant la semaine de représentations.

Comme ont pu le constater les spectateurs, ce projet théâtral fut une belle aventure collective (14 acteurs, 18 participants) qui a affiché complet les 3 soirées. Il était soutenu par la Ville de Bourgoin-Jallieu, la commune de Meyrié et le Conseil Général de l'Isère.

Une partie de la recette est reversée au téléthon Meyrié..

A noter que La Nacelle participe également, grâce à Philippe Carrissimo, aux activités liées aux nouveaux rythmes scolaires.

## DIVERS

Les amis de la musique vous proposent un moment autour de Noël pour les petits et les grands.

Soirée contes et musique de Noël

Vendredi 20 décembre 2013

à 20h30

Église de Meyrié

P.A.F.

## PETITES ANNONCES

- A vendre : - **2 pneus hiver** Michelin 145 R13 740 Type XM+S100 sans jante 30€  
- **4 pneus hiver** Michelin 155/70 R13 sur jantes acier 120€ tél. : **06.08.85.35.48**

- L'hiver arrive ! **4 roues neiges** pour CLIO 2 - Dim. 165/70 R13 - Bon état - 140 euros. Tel. **04.74.28.19.21 / 06.77.73.00.85**

- Vend : -**Transat bébé** : Multi-positions : assis, allongé et intermédiaires 7€ -**Chauffe-biberon** double alarme, pour biberons et petits pots, presque pas servi, année 2011, marque BabyMoov (acheté chez Aubert) 12€ Tel : **06.82.59.34.40** (Céline BOUVARD) – Ne pas hésiter à laisser un message


- A louer **Alpe d'huez** centre, proximité pistes, **appartement 6/7 personnes**, Balcon exposition sud, tout équipé. Libre Noël 2013 janvier à avril sauf semaine 01 et 11 Tél. **06.70.37.83.38**
- Etudiant (18ans) dans la petite enfance, je suis disponible pour garder vos enfants tous les jours de la semaine dès 18h00 et certains mercredi si besoin. Contactez-moi au 06.43.41.32.57 Chloé
- Vends **Meuble SALLE DE BAINS** blanc 1 vasque 1 placard 2 portes + 3 tiroirs + robinet. Dimension H58 L140 Profondeur 58.+ Miroir 140X114 prix 60 € Téléphone **06 11 18 19 06 ou 06 81 62 37 65**

- Vends **Meuble SALLE DE BAINS** blanc 2 portes + 1 vasque + robinet chromé. Dimension: H84 L70 P55. Prix 30€ Téléphone : **06 11 18 19 06 ou 06 81 62 37 65**
- Propose **cours d'Allemand** de la 6<sup>ème</sup> à la terminale. Tél. : **06.08.85.35.48**
- Vends **Casque tritton trigger headset** pour X Box 360 : 25€ occasion récente (moins de 1 an facture à l'appui) avec tous ses câbles mode d'emploi et boîte Tél. **06 47 56 82 45**

*Le Petit Meyrié*  
*Restaurant Pizzeria*  
*sur place à emporter*  
**04.74.28.83.17**  
 ZA du Bion La Combe 38300 MEYRIÉ


**A R T I S A N P E I N T R E**

  
**Didier DEGAS • 06 75 94 40 07**  
**R É S I D E N T À M E Y R I É**

  
**SIVVEC**

- Alarmes intrusion, incendie, vidéosurveillance, contrôle d'accès
- Domotique,
- Automatisation
- Electricité
- Installation
- Mise en service, Maintenance, Dépannage et conseil


Protection électronique des biens et des personnes


  
 369, rue des noisetiers - 38300 Meyrié  
 Portable: 07 87 54 07 62 - fax : 09 58 58 76 01  
 Email : contact@sivvec.fr

RSC Toulouse : 508 128 576  
 garantie decennale

**BONNARD JEREMY**  
 JB38MIMS@HOTMAIL.FR  
 port: 0642174664

*Terrassement* (maison, piscine, enrochement...)  
*Assainissement* (EP/EU, VRD, puits...)  
*Petite maçonnerie* (bordure, pavée, muret...)

  
 38300 MEYRIÉ







Commune de rattachement : Villefontaine

**Thierry PLANCHAT**

**510 Les grands Tournants 38300 MEYRIÉ**

**VOITURE : 06 07 59 30 38**

**BUREAU : 04 74 95 57 77**

Mail : tplanchat@neuf.fr

- > Aéroport
- > Gares
- > Centres de soins (\*)
- > Chimio, dialyse, rayons ... (\*)
- > Rendez-vous médicaux (\*)
- > Hôpitaux et cliniques (\*)
- > Rééducation (\*)
- > Tout transport
- > etc ...

(\*) Agrément sécurité sociale

**Pensez à réserver !**

# JOYEUSES FÊTES

